

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 23 janvier 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	17 janvier 2023	17 janvier 2023
22	17	17 + 3		

Procès-Verbal n° 2023PV01-001 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 23 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Walter GARCIA, Christèle ROBILIN, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Jackie ALBERT, Fanny GRIMAUD

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean-François MALTERRE)

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 16 décembre 2022, Madame Sylvie MANGOUT l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée et de procéder à son installation.

Monsieur Claude LAROCHE est la personne venant ensuite dans l'ordre de la liste.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Vu le code électoral et notamment son article L270,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-4,

Considérant que Monsieur Claude LAROCHE est la candidate venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **Prend** acte de la démission de Madame Sylvie MANGOUT de son poste de conseillère municipale,
- **Prend** acte de l'installation de Monsieur Claude LAROCHE en qualité de conseillère municipale au sein du conseil municipal.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20230123 – 2023PV01-001_____ -- <u>DC</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>31</u> / 01 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 30 janvier 2023.
Le Maire,



Denis DUBOURGNOUX

